

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Commande
publique

Sous matière :
Délégation de service
public

OBJET :
**DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC
PAR AFFERMAGE
POUR LA LIVRAISON
DE REPAS A LA
RESTAURATION
SCOLAIRE, AUX
ACCUEILS DE
LOISIRS SANS
HEBERGEMENT ET
A LA CRECHE ET
GESTION DU
RESTAURANT
SCOLAIRE UNIQUE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 02.07.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 02.07.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 15 JUIL. 2019

Séance du Conseil Municipal du 08 juillet 2019,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-
Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline,
GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GARRIGUES Michel,
GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine,
BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOu Stéphane, CHOPIN Marie-Christine,
THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. DEMANGEOT François donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme BARTHES Chantal,
Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES
Nicole,
M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOu Stéphane,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente :

Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Consultative
des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 3 juin 2019 en Mairie de
Castelnaudary, sous la Présidence de Mme Jacqueline RATABOUIL, afin
d'étudier le compte rendu de la période septembre 2017 – août 2018 de la
Délégation de Service Public de Restauration Scolaire et ALSHS présenté par
API RESTAURATION.

Au vu du **bilan d'activité 2017/2018** du concessionnaire (synthèse ci-après)
reçu par mail le 18 janvier 2019, le service gestionnaire de la Ville a constaté
que :

- Les tarifs de prix de vente des repas sont conformes au contrat de
délégation de service public et aux ré indexations contractuelles,
- Le tableau de fréquentation du concessionnaire pour la période est de
72 495 repas livrés, le pointage de la Ville étant de 72 484 repas
consommés (- 11 repas).

- Le chiffre d'affaires constaté par le service gestionnaire de la Ville s'élève à 373 324.87 € HT et est supérieur à celui présenté par le Concessionnaire qui est de 371 651 € HT, soit une différence de 1 673.87 €.

A noter la fréquentation pointée par API sur la dernière période qui a diminuée de 458 repas et le chiffre d'affaires qui baisse de 11 661 €.

Le résultat diminue de 3 711 €.

Le coût global d'un repas pour le délégataire augmente de 0.10 € par rapport à la période précédente, sans incidence sur le coût contractuel des repas pour la Ville.

S'agissant des données non financières présentées dans ce rapport, aucun autre commentaire particulier n'est à noter.

La CCSPL souhaite pour le prochain bilan :

- La mise en place de la numérotation des pages du bilan,
- La suppression des copiés/collés identiques d'un rapport à l'autre,
- La différenciation entre producteurs et fournisseurs lambda.
- Pour le prochain exercice et concernant le Projet Alimentaire Territorial, la description précise des actions menées en partenariat avec la Ville.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'acter le rapport présenté avec les principales constatations formulées par la Commission Consultative des Services Publics.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

PREND ACTE du rapport présenté ainsi que les principales constatations formulées par la Commission Consultative des Services Publics.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

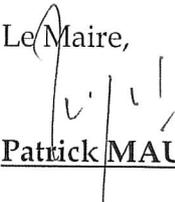
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 08 juillet 2019.

Ampliation faite le :
12 JUIL. 2019
 Certifiée exécutoire par réception
 en Préfecture le :
11 JUIL. 2019
 Par publication le :
15 JUIL. 2019
 Par délégation,
 Le Directeur Général des Services
 P/0

Hervé ANTOINE



Le Maire,

Patrick MAUGARD